

26 NOV. 2021

ARRIVÉE

Pôle gestion des ressources humaines  
Direction des ressources humaines  
Service gestion administrative des personnels  
A.D. 21/ 2394

## ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'élection du Président du conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,  
Vu l'avis du comité technique du 26 octobre 2021,

### ARRETE

#### § 1- Principes d'organisation

**Article 1** – L'administration du Département concourt, sous l'autorité directe du directeur général des services, à la préparation et à la mise en œuvre des décisions prises par le Président, la commission permanente et l'assemblée délibérante. La direction générale des services assure la coordination de l'activité administrative du Département.

**Article 2** – L'exécutif départemental s'adjoit un cabinet en charge des affaires politiques, du protocole, de l'intendance et des relations avec la presse.

#### § 2- Les services rattachés directement au Président

**Article 3** – Sont rattachés directement au Président :

- *Le Cabinet du Président* regroupant :
  - les services du Cabinet,
  - le service « Vie des élus »,
  - l'accueil et la régie,
  - la loge,
  - le standard,
  - le château ,
  - les espaces verts de l'Hôtel du département,
  - le parking officiel.
- *Le service de la communication*, rattaché fonctionnellement au cabinet.

- *La mission prospective et développement territorial* comprend :
  - la direction de la solidarité et de l'attractivité territoriales.

La mission prospective et développement territorial a vocation à gérer les relations partenariales avec l'agence de développement touristique (ADT), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique ».

Pour les besoins de la mission prospective et développement territorial, un lien fonctionnel est établi avec la direction des finances et le service de l'insertion par l'activité économique .

### § 3- La direction générale des services

**Article 4** – Sont rattachés directement au directeur général des services :

- *Les pôles suivants* :
  - Pôle solidarités humaines, direction générale adjointe des services,
  - Pôle savoirs et animation des territoires, direction générale adjointe des services,
  - Pôle agriculture et environnement,
  - Pôle gestion des ressources humaines,
  - Pôle administration générale et moyens techniques,
  - Pôle technique et aménagement du territoire, direction générale adjointe des services.
- *La mission ligne à grande vitesse*
- *La délégation à la protection des données (DPO)*

Sont rattachés, en lien fonctionnel, au directeur général des services :

- la mission prospective et développement territorial,
- l'assistante sociale du personnel,
- le service courrier.

**Article 5** - L'administration du département est structurée en six pôles thématiques dans lesquels évoluent des directions, des services, des unités ainsi que des établissements rattachés fonctionnellement.

L'organisation de ces pôles prend la forme suivante :

#### Pôle solidarités humaines composé de :

- *La direction de l'action sociale territorialisée* comprenant les Maisons départementales des solidarités (MDS) :
  - Maison départementale des solidarités de Beaumont / Valence d'Agen,
  - Maison départementale des solidarités de Castelsarrasin / Moissac,
  - Maison départementale des solidarités de Caussade / Nègrepelisse,
  - Maison départementale des solidarités de Montauban,
  - Maison départementale des solidarités de Montech / Verdun-sur-Garonne.

• *La direction de l'autonomie* comprenant :

- le service de l'aide sociale adulte,
- la cellule tarification des établissements et services médico-sociaux / personnes âgées / personnes handicapées,
- le service de l'aide sociale légale,
- la mission autonomie,
- le service de la prévention adulte.

Sont rattachés, en lien fonctionnel, à la direction de l'autonomie :

- la Maison départementale des personnes handicapées - MDPH (GIP),
- l'Institut médico-éducatif et professionnel départemental - IMEP.

• *La direction de la cohésion sociale* comprenant :

- le service de l'habitat et du logement social,
- le service revenu de solidarité active (RSA),
- le service insertion.

• *La direction enfance et famille* comprenant :

- le service de l'adoption et recherche des origines,
- le service jeunesse et des mineurs non accompagnés (MNA),
- le service placement et tarification établissements sociaux et médico-sociaux enfance,
- le service de protection de l'enfance,
- le service de protection maternelle infantile (PMI).

• *Le Centre départemental de l'enfance et de la famille* (CDEF), rattaché fonctionnellement à la direction enfance-famille

• *Le service ressources*

**Pôle savoirs et animation des territoires composé de :**

• *La direction de l'animation culturelle* comprenant :

- l'Abbaye de Belleperche – Musée des arts de la table,
- l'Espace des Augustins,
- le service du patrimoine culturel,
- le service vie et associations culturelles.

• *La direction de l'animation sportive et jeunesse* comprenant :

- la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,
- le service vie et associations sportives.

• *Les archives départementales* comprenant :

- le service archives et conservation,
- le service archives et nouvelles technologies,
- le service bâtiments et politique d'archivage,
- le service « public, actions éducatives et culturelles ».

• *La direction des collègues*

- . *La médiathèque départementale* comprenant :
  - le service administration et logistique,
  - le service des collections,
  - les services au réseau,
  - le système d'information.
- . *La direction de l'enseignement supérieur* comprenant :
  - le service administratif et technique,
  - le service de restauration,
  - le service de la vie étudiante.
- . *Le service ressources et transport adapté*

#### **Pôle agriculture et environnement composé de :**

- . *Le service de l'agriculture.*
- . *Le service de la biodiversité.*
- . *Le service des ressources en eau.*
- . *Le service eau potable et assainissement*

Sont rattachés en lien fonctionnel, au pôle agriculture et environnement :

- . *Le groupement d'intérêt public (GIP) PUBLIC LABOS.*
- . *Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux – SATESE.*
- . *Le syndicat départemental des déchets – SDD.*

#### **Pôle gestion des ressources humaines composé de :**

- . *La direction des ressources humaines* comprenant :
  - le service de développement des compétences et formation,
  - le service de gestion administrative des personnels,
  - le service de la paie des assistants familiaux,
  - le service de la paie et de la gestion budgétaire,
- . *Le service social du personnel,*
- . *La direction de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.*

L'assistante sociale du personnel est rattachée, en lien fonctionnel, à la direction générale des services.

## **Pôle administration générale et moyens techniques composé de :**

- *La direction des finances* comprenant :
  - le service des études et de la dette,
  - le service comptabilité,
  - le service budget et budgets annexes.
  
- *La direction de l'administration générale* comprenant :
  - le service des affaires juridiques,
  - le service assurances et valorisation du patrimoine,
  - le service de la commande publique,
  - le service de la documentation,
  - le secrétariat général de l'assemblée,
  - le service du courrier.

Le service courrier est rattaché, en lien fonctionnel, à la direction générale des services.
  
- *La direction des moyens généraux* comprenant :
  - le service des achats et approvisionnement,
  - le service achat et gestion du parc automobile,
  - le service administratif et financier,
  - l'atelier mécanique,
  - le service entretien.
  
- *La direction des systèmes informatiques et de télécommunication* comprenant :
  - le service des études,
  - le service exploitation,
  - le service d'information géographique départemental - SIGD,
  - le service micro-informatique.

## **Pôle technique et aménagement des territoires composé de :**

- *La direction de l'aménagement et voirie* comprenant :
  - le service des routes, comprenant :
    - 4 subdivisions départementales (Castelsarasin, Montauban, Saint-Antonin-Noble-Val, Valence d'Agen)
    - l'unité d'exploitation des travaux en régie
  - le service banque de données routières et gestion du domaine public,
  - le service ouvrages d'art.
  
- *La direction de l'immobilier* comprenant :
  - le service administratif et financier,
  - le service des travaux collèges,
  - le service des travaux autres bâtiments,
  - le bureau d'études,
  - le service des travaux en régie.
  
- *Le service ressources*

#### § 4- Effets

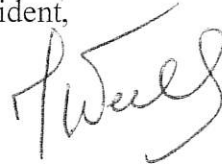
**Article 6** – L'arrêté départemental A.D.R.H n° 780/19 du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant organisation des services du département est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 7** – Monsieur le directeur général des services du département est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental et transmis en préfecture.

**Article 8** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Montauban, le 26 novembre 2021

Le Président,



Michel WEILL